



Première séance du cinquième mandat, 29 septembre 2021 à 19 heures
Salle U259

Procès-verbal approuvé

Présents

Eric Eigenmann, président¹
Iaroslav Gaponenko, président
El Shaddai Abebe
Julia Barbe
Sophie Brandon
Constance Carta
Aline Chapuis
Pierre Cosson
Alessandra Costa
Eléonore Crunchant
Lily Dessau
Andrea Dettwiler
Gabriele Diamanti
Valérie Dullion
Liliya Dyachenko
Giovanni Ferro-Luzzi
Alexandre Fluckiger
Doris Forster
Corine Frischknecht
Alessio Giarrizzo
Alain Girardin
Stéphanie Girardclos
Thomas Guibentif
Oliver Hartley
Anouchka Hofmann
Olivier Maulini
Ekaterina Mokina
Sébastien Muller
Mary O'Sullivan
Laure Piguet
Aurélien Roux
Ariel Ruiz-Altaba
Lucia Ruiz Rosendo
Tania San Jose
Sarah Stewart-Kroeker
Thomas Straub
Cassandra Tairraz
Jean-Pierre Wolf

Rectorat

Yves Flückiger, recteur
Stéphane Berthet, vice-recteur
Céline Carrère, directrice
Antoine Geissbuhler, vice-recteur
Didier Raboud, secrétaire général

Excusé-e-s:

Anton Alexeev
Mathilde Bourrier
Bernard Cerutti
Fanny Cuman

Olivier Desrichard
Georges Richard
Sarah Scholl
Brigitte Galliot, vice-rectrice
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Jean-Marc Triscone, vice-recteur
Secrétaire
Sophie Desjacques Carnegie

1. OUVERTURE DE SÉANCE

Le Président ouvre la séance.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DES MEMBRES

Le Président demande aux membres de se présenter brièvement et un tour de table est organisé. A l'issue de ces présentations, il relève la richesse et la diversité des personnes qui composent la nouvelle Assemblée.

4. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT : VOTE

Le Président demande s'il y a des candidat-es à la présidence. **Monsieur Iaroslav Gaponenko** se porte candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Président demande à M. Gaponenko de se présenter.

Iaroslav Gaponenko indique qu'il est arrivé en Suisse à l'âge de 9 ans en provenance d'URSS. Il a mené toute sa carrière académique à l'Université de Genève ; il a débuté par un bachelors en physique, puis un master en physique en matière condensée. Actuellement il est au chercheur post doctorant au département de physique quantique sous la direction de la professeure Patrycja Paruch. Il a également été membre de diverses sociétés académiques, notamment le IEEE en tant que membre du comité sur la diversité et l'inclusion. Il espère pouvoir utiliser son savoir pour donner à toutes et tous le temps de parole nécessaire et permettre à tous les points de vue de s'exprimer.

Le Président remercie le candidat de sa présentation, et sans question de l'Assemblée, après vérification du quorum, 38 personnes présentes, il est procédé au vote à bulletins secrets. Des membres de l'Assemblée se proposent en qualité de scrutateurs ; les bulletins sont distribués et ramassés.

Par 38 voix, Monsieur Iaroslav Gaponenko est élu président de l'Assemblée. M. Gaponenko est chaleureusement applaudi.

M. Eigenmann lui cède la présidence en le félicitant.

Le Président remercie M. Eigenmann de son travail durant les deux dernières années. *M. Eigenmann est chaleureusement applaudi.*

5. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

Le Président demande aux différents corps le nom de la personne désignée pour siéger au Bureau de l'Assemblée.

Pour les étudiant-es, **EI Shaddai Abebe** est proposée ;

Pour le PAT, **Corine Frischknecht** est proposée ;

Pour les professeurs-es, **Olivier Maulini** est proposé ;

Pour le CCER, **Stéphanie Girardclos** est proposée.

Les membres sont applaudis.

6. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT

Il est proposé de reporter cette élection à la prochaine séance, les membres du Bureau devant se concerter.

7. COMMUNICATION DU RECTORAT ET RÉPONSE AUX QUESTIONS

Le Recteur indique que la rentrée a été particulière avec la décision, difficile à prendre, d'instaurer le certificat COVID pour permettre au plus grand nombre d'assister aux cours en présentiel. La décision du Conseil fédéral a eu un impact important, obligeant le rectorat à choisir entre l'exigence du certificat COVID ou le refus de certain-es étudiant-es dans les salles de cours pour respecter les normes de distanciation. Afin de permettre l'accès au plus grand nombre dans les auditoriums, le rectorat a choisi, à l'instar des autres universités de Suisse, l'exigence du certificat COVID ou du test. Il informe que les tests resteront gratuits jusqu'à la fin de l'année. Les enseignant-es devront également, par mesure de cohérence, se soumettre aux mêmes règles. Il relève que malgré ces écueils, la rentrée s'est bien déroulée et il remercie tant les étudiant-es, que les enseignant-es et les équipes de leurs efforts.

Il fait part ensuite des inquiétudes de l'Université concernant le programme européen pour la recherche et l'innovation (RISE). Le Conseil fédéral a mis deux mois pour informer la communauté scientifique que des mesures seraient prises, de manière transitoire, pour que les chercheur-ses suisses puissent participer à certains programmes. Le Conseil fédéral a laissé entendre qu'après les mesures transitoires, il pourrait y avoir des mesures complémentaires pour permettre de participer aux programmes européens. Cela permettrait de soutenir les programmes ambitieux dans le domaine de la physique quantique et de l'espace, pour lesquels la Suisse ne serait pas intégrée, même dans le cas où elle redeviendrait pays associé. La situation sera critique dans les deux prochaines années. La Suisse s'était engagée à verser le milliard de cohésion à l'Union européenne et le Parlement en discute ; cela permettrait de relancer les négociations avec nos partenaires européens. Dans le cas où la session d'automne ne permettrait pas de voter cet accord, cela serait reporté à la session d'hiver et compliquerait encore plus les relations avec l'Europe. Les conséquences commencent à se faire sentir dans certaines facultés, l'UNIGE ayant grandement bénéficié des programmes européens.

Le Président remercie le Recteur et passe à la réponse à la question de membres du CCER :

Question au rectorat de Iaroslav Gaponenko, Alessio Giarrizzo, Stéphanie Girardclos et Thomas Guibentif, représentant-es du corps des collaborateurs/trices de l'enseignement et de la recherche

QUESTIONS

Quelles alternatives et quelles perspectives pour l'obligation de certificat COVID (QR- Code) à l'Université de Genève ?

En introduction, précisions que cette question ne vise pas à mettre en cause l'efficacité du vaccin contre le COVID ni son intérêt en termes de santé publique (plusieurs signataires sont vaccinés). Elle questionne en revanche la façon dont cette solution est de facto en train d'être imposée à l'ensemble de la population, sans débat démocratique ni contrôle juridique, notamment à travers l'obligation de présentation du « Certificat COVID » avec scan numérique d'un QR-Code.

D'une part, cela engendre de fait une restriction de la liberté d'aller et venir, du droit à l'éducation etc. dont le contrôle est fait par des acteurs privés, non assermentés, sans voie de recours. Cela habitue de plus les individus à se laisser contrôler numériquement partout où ils se rendent, ce qui était jusqu'à récemment l'apanage des pays autoritaires. D'autre part, au niveau médical, cela revient à imposer un geste médical, non consenti pour certaines personnes, ou sans le temps de réflexion / d'information pour se forger une opinion éclairée pour d'autres, ce qui est contraire à l'éthique médicale. De plus, la façon dont la mesure a été déployée et communiquée alimente un clivage social, qui va de manifestations tendues à un présumé de défiance, voire une malveillance, envers ce-lle-ux qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent pas montrer patte blanche.

À noter que l'accès facilité aux tests ne répond pas à ces questions : ils imposent de transmettre des données personnelles à des acteurs privés et de se déplacer à certains endroits à certaines heures ; ils n'empêchent pas que les identités de tout le monde soient contrôlées numériquement à chaque accès ; ils restent un acte médical non forcément consenti ; et ils sont même une source supplémentaire de stigmatisation.

Dans le même temps, des milliards de personnes dans des pays en développement n'ont toujours pas accès au vaccin et les entreprises pharmaceutiques commencent leur lobbying en faveur de vaccins annuels (ce sont les pages "Économie" du Temps, 23.09.2021, qui nous l'apprennent...).

En l'occurrence, la mesure touche à présent les membres de la communauté académique, justifiant que ses représentant·es se saisissent du sujet. Reconnaisant la marge de manœuvre relativement limitée du rectorat dans l'application de ces mesures, et dans l'espoir de reprendre un débat constructif pour contrer la polarisation du discours politique, nous souhaitons donc lui adresser les questions suivantes :

Le rectorat a-t-il pris part à ou pris connaissance d'un processus de consultation sur la mise en place de l'obligation de présenter le QR-Code à l'entrée des auditoires pour les étudiant·es, puis pour le corps enseignant ?

Quelles alternatives¹ ont été envisagées au niveau politique, et quels arguments ont motivé la décision finale ?

1. Quelle a été la position du rectorat sur les alternatives envisagées (en supposant qu'il y en ait eu) ? Si aucune consultation n'a eu lieu, quelle est la position du rectorat sur les mesures actuelles, en tant qu'entité censée défendre les intérêts de la communauté universitaire ?

2. Quelles alternatives² et/ou mesures d'accompagnement ont été envisagées au niveau de la mise en application par l'UNIGE ? Là aussi, quels arguments ont motivé la décision finale ? En particulier, a-t-on précisément estimé l'impact (et les coûts pour le minimiser) du respect d'une jauge réduite, seule option laissée ouverte par le législateur pour ce qui est des étudiant·es ?

3. Quelle est la vision à moyen terme du rectorat sur les conditions de recherche et d'enseignement et que fait-il pour la faire valoir au niveau politique ? Dans la mesure où la « quatrième vague » actuelle ne génère de loin pas les niveaux de mortalité et de surcharge hospitalière qui ont justifié les mesures d'urgence des précédentes, il y a une certaine marge de manœuvre pour réfléchir au type de société que l'on souhaite. Il semble urgent de faire émerger des options au-delà de la vision glaçante qui semble pratiquement actée aujourd'hui : une société où 100% de la population est tenue de se faire vacciner chaque année (ou subir un test tous les 3 jours) et de s'identifier numériquement à l'entrée de tous les lieux publics (dont l'université et les bibliothèques mais à l'exception notable des centres commerciaux).

¹ Pour stimuler une créativité qu'on devine confinée, et en admettant que l'objectif est d'atteindre un certain taux d'immunité, on aurait pu proposer : une astreinte à la population souhaitant rester non vaccinée à suivre une séance de sensibilisation (après tout la moitié des citoyen·nes Suisse est astreinte 14 jours par an à venir apprendre la discipline et la hiérarchie, sans base scientifique particulière) ; une campagne de vaccination invitant par la poste les personnes à se présenter à un rendez-vous de vaccination, ou à envoyer un formulaire de dérogation ; une obligation de présenter un certificat, sans contrôle numérique (ce qui ne répond que de façon partielle aux problématiques)...

² Là aussi, on pourrait imaginer : Contrôle ponctuel pour l'ensemble du personnel pour vérifier le taux de couverture vaccinale – et donc la pertinence d'un contrôle systématique ; Mise à disposition de locaux supplémentaires et/ou de tournus pour permettre le respect des diminutions de jauges sans dégradation excessive de la capacité d'accueil ; Séances d'information et/ou médiation pour prendre en considération les opinions de personnes réticentes à se faire vacciner ; Organisation de débats publics sur les implications sociales des mesures ; Demande à l'État de fournir du personnel assermenté pour la vérification des certificats, avec une clarification des processus de recours (ce qui le mettrait face à ses responsabilités)...

REPONSES

1. Le rectorat a-t-il pris part à ou pris connaissance d'un processus de consultation sur la mise en place de l'obligation de présenter le QR-Code à l'entrée des auditoires pour les étudiant·es, puis pour le corps enseignant ?

Le Rectorat a pu faire valoir sa position à deux reprises. Une première fois lors de la consultation lancée par le Conseil fédéral auprès des cantons, entre le 25 août et le 1^{er} septembre, relative à l'extension du certificat Covid. Consultée par le Conseil d'Etat, l'UNIGE a souligné qu'elle n'était « pas favorable au certificat Covid dans l'enseignement supérieur ». Elle a notamment fait valoir les risques qu'impliquait une telle mesure en termes d'acceptation sociale, ainsi que les difficultés logistiques qui l'accompagnaient si elle était assortie d'un contrôle exhaustif.

Après la décision surprise du Conseil fédéral d'imposer aux hautes écoles le choix entre une jauge des deux tiers et l'instauration du certificat Covid, l'UNIGE a choisi la voie du certificat. Cette décision, prise par la plupart des hautes écoles suisses, est également celle adoptée par swissuniversities. Malgré les réserves rappelées ci-dessus, elle s'est imposée comme étant la plus à même de permettre un retour à l'enseignement présentiel, composante essentielle de la vie académique. Les trois semestres passés en ligne ont en effet clairement montré les forces, mais aussi les limites, d'un enseignement intégralement dispensé à distance. La solution de

la jauge des deux tiers aurait impliqué une restriction d'accès aux auditoriums plus importante que celle liée à l'instauration du certificat Covid, qui permet de facto d'accueillir toutes les personnes vaccinées, guéries ou testées.

Le Rectorat a été consulté une deuxième fois par le Conseil d'Etat le 17 septembre sur l'extension du certificat Covid aux enseignant-es. Il s'est prononcé en faveur de cette mesure qui amène une cohérence nécessaire dans les salles de cours et auditoriums où devaient coexister deux populations distinctes, l'une – les étudiant-es – porteuse du certificat et l'autre non, les enseignant-es.

2. Quelles alternatives ont été envisagées au niveau politique, et quels arguments ont motivé la décision finale ?

La voie initialement choisie par l'UNIGE était celle d'un retour au présentiel encadré par un plan de protection strict : port du masque en tous temps, hygiène des mains, suivi du renouvellement de l'air et de la concentration en CO₂, désinfection systématique des surfaces. Ce plan avait déjà fait ses preuves, même au travers des deuxièmes et troisièmes vagues pourtant plus sévères que la quatrième, et aucun cluster ne s'était déclaré à l'Université.

Malheureusement, la seule alternative qui nous ait été présentée était celle d'une jauge aux deux tiers. Trois raisons fondamentales nous ont conduit à l'écartier :

- Le retour annoncé à l'enseignement en présentiel aurait exclu un tiers des étudiant-es. L'autre option qui nous était offerte, le certificat, adossée à une structure de tests gratuits permet au contraire de viser la pleine capacité des salles et auditoriums sans contraindre les personnes réticentes à la vaccination.
- Les difficultés logistiques importantes liées aux modalités d'accès aux auditoriums, que l'on opte pour un modèle « premier arrivé-premier servi » en supprimant un tiers des places ou pour un système en alternance, par exemple basé sur le numéro de carte. Le problème est identique pour les plus petites salles. Une estimation montre que pour la seule Faculté des lettres, ce ne sont pas moins d'une centaine de cours qui auraient été affectés.
- Une jauge aux deux tiers implique la mise en œuvre d'un enseignement véritablement hybride, adossé à un projet pédagogique solide, et pas seulement la possibilité de suivre les cours à distance, pensée pour couvrir des absences de courte durée liées à la maladie, à la quarantaine ou à l'isolement. Le Rectorat a fait valoir ce point dès la consultation initiée en août par le Conseil fédéral, rappelant que les problèmes logistiques, techniques et pédagogiques liés au passage intégral à l'enseignement hybride ne devaient pas être sous-estimés.

3. Quelle a été la position du rectorat sur les alternatives envisagées (en supposant qu'il y en ait eu) ? Si aucune consultation n'a eu lieu, quelle est la position du rectorat sur les mesures actuelles, en tant qu'entité censée défendre les intérêts de la communauté universitaire ?

Voir ci-dessus

4. Quelles alternatives et/ou mesures d'accompagnement ont été envisagées au niveau de la mise en application par l'UNIGE ? Là aussi, quels arguments ont motivé la décision finale ? En particulier, a-t-on précisément estimé l'impact (et les coûts pour le minimiser) du respect d'une jauge réduite, seule option laissée ouverte par le législateur pour ce qui est des étudiant-es ?

Le Rectorat s'est très fortement engagé, en amont des prises de décisions, pour le maintien de la gratuité des tests. Cette exigence était d'ailleurs partagée par l'entier de la communauté universitaire, qu'il s'agisse des étudiant-es au travers de la CUAE ou du personnel, avec une prise de position unanime de la commission du personnel.

L'UNIGE a également veillé à ce que des moyens adéquats soient déployés pour que cette politique de tests soit effective. Au cours de la première semaine de la rentrée, pas moins de 3'200 tests ont été effectués dans les quatre centres de dépistage installés dans les bâtiments universitaires.

5. Quelle est la vision à moyen terme du rectorat sur les conditions de recherche et d'enseignement et que fait-il pour la faire valoir au niveau politique ? Dans la mesure où la « quatrième vague » actuelle ne génère de loin pas les niveaux de mortalité et de surcharge hospitalière qui ont justifié les mesures d'urgence des précédentes, il y a une certaine marge de manœuvre pour réfléchir au type de société que l'on souhaite. Il semble urgent de faire émerger des options au-delà de la vision glaçante qui semble pratiquement actée aujourd'hui : une société où 100% de la population est tenue de se faire vacciner chaque année (ou subir un test tous les 3 jours) et de s'identifier numériquement à l'entrée de tous les lieux publics (dont l'université et les bibliothèques mais à l'exception notable des centres commerciaux).

Pour être acceptée et suivie par notre communauté comme par la population en général, la politique sanitaire se doit d'être lisible, dotée d'objectifs connus, par exemple le taux de vaccination souhaité pour la levée des mesures.

Le recours au certificat Covid n'est acceptable que s'il est limité dans le temps, sous sa forme actuelle, avec des tests gratuits et une durée d'application qui n'excède pas quelques mois. Il n'en reste pas moins que cette mesure n'est pas satisfaisante pour l'enseignement supérieur. Elle questionne le droit fondamental de l'accès à l'éducation, raison pour laquelle nous appelons à son retrait le plus rapidement possible, dès que la situation sanitaire le permettra. Le contrôle du statut sanitaire des étudiant-es et des collaborateurs/trices de l'UNIGE ne fait pas partie des missions fondamentales de l'institution que sont l'enseignement, la recherche et le service à la cité. Nous devons nous en accommoder compte tenu des circonstances très particulières que nous traversons, mais ne souhaitons pas voir cette mesure se généraliser et se pérenniser.

M. Guibentif remercie de la réponse. Il s'agit bien d'une inquiétude quant au contrôle numérique de la société. Ces inquiétudes ne sont pas tellement traitées dans la réponse du rectorat. Il se demande si le rectorat a réellement étudié d'autres réponses que celles des contrôles. Il salue la dernière phrase de la réponse qui indique que le rectorat ne souhaite pas que ces mesures de contrôles se pérennisent mais se demande si des pistes alternatives sont à l'étude.

Le Recteur indique que la décision du Conseil fédéral a bouleversé les pistes retenues pour la rentrée en appliquant le certificat Covid ; certaines universités au sein de Swissuniversities y étaient opposées, il dit avoir été dans le camp des opposants. Le contrôle est appliqué de manière aléatoire à l'UNIGE et cela a été discuté avec les autorités sanitaires cantonales. Le « pass Covid » permet d'avoir tous-tes les étudiant-es en présentiel ce qui revêt pour le rectorat un progrès par rapport à l'an dernier. Il indique que dès que les conditions sanitaires le permettront, cette mesure sera abandonnée. Il réitère être très attaché au droit à l'éducation ; toutefois, dans les conditions sanitaires actuelles très particulières, ce droit doit être mis en balance avec celui du droit à la santé. La solution retenue préserve le droit à l'éducation, permet plus de « présentiel » et c'est pour lui l'essentiel ; les mesures prises de protection de la santé ne sont que provisoires.

D'autres interventions demandent le prix d'une telle mesure, le nombre de contrôles effectués, et qui prendra la décision de sortir du contrôle du certificat COVID.

Le Recteur indique que les mesures prises par l'UNIGE en lien avec le contrôle du certificat COVID se montent à CHF 400'000.--. Les autorités cantonales et fédérales ne vont pas rembourser cette dépense. La première semaine, il y a eu plus de 25'000 contrôles ; il estime le nombre élevé et pense qu'il sera certainement diminué dans les prochaines semaines. Le principal indicateur permettant de sortir de la mise en place des contrôles est celui du nombre des hospitalisations, et il est suivi de très près par les autorités. Tant que la mesure du Conseil fédéral est en vigueur, les cantons pourront difficilement revenir en arrière.

Mme Dessau trouve que la communication n'est pas très claire à propos de l'enseignement ; le dernier message du recteur mentionne que l'enseignement à distance est toujours accessible alors qu'en faculté des lettres, les séminaires ne sont pas enregistrés. Cela génère de la confusion chez les étudiant-es. Elle se demande si, sur ce sujet, la communication ne devrait pas être affinée et plus précise, cela préviendrait les éventuels conflits.

Le Recteur indique qu'il n'a pas été fait mention d'enseignement hybride. L'enseignement est en présentiel avec la possibilité d'avoir accès à des cours enregistrés. Les séminaires, laboratoires ou tous types d'enseignement qui ne peuvent pas, compte tenu de leur format être enregistrés, le certificat COVID existant, les personnes peuvent y assister. Il relève que le rectorat donne un cadre mais ne règle pas les cas particuliers des facultés.

Mme Girardclos estime que la gestion pragmatique de la situation par le rectorat est adéquate. Elle regrette que l'UNIGE, et Swissuniversities, ne se soient pas positionnées dans le champ des idées sur les questions de société que représentent l'acceptation d'un contrôle numérique, et l'imposition d'un acte médical non consenti. La gestion de la crise occulte ces questions qui sont importantes dans une société occidentale de liberté. Les universités, comme espaces de réflexion et espaces symboliques, ne peuvent faire l'économie de tels débats. Ce sont des changements fondamentaux, voire même certains tabous qui sont touchés, sans débat démocratique.

Le Recteur indique qu'il regrette que le droit à l'éducation n'ait pas fait l'objet d'une communication plus intense par le Conseil fédéral. Sur la question des données, de l'intrusion dans la vie privée, ces thématiques touchent l'ensemble de la société et il partage l'avis de Mme Girardclos que ce sont des sujets qui doivent être débattus au sein des universités. Il y ajoute également des questions de la CUAE relatives à l'accès aux vaccins par l'ensemble de la population mondiale.

M. Guibentif rebondit sur les propos de Mme Girardclos sur le débat démocratique, et relève qu'il a reçu une invitation dans le cadre de la semaine de la démocratie ; la première ligne du message déclarait « vous n'aurez accès que si vous disposez d'un certificat... ». Cela l'a beaucoup frappé. Il souhaiterait que l'UNIGE encourage des espaces où le certificat ne serait pas obligatoire

Le Recteur indique qu'il regrette cette maladresse dans la teneur du message et la déplore.

Après contrôle en séance, la version « téléphone portable » débute bien par cette phrase au contraire du courriel à l'attention de la communauté universitaire.

8. PROCESSUS D'ACCRÉDITATION : VISITE DES EXPERT-ES

8.1. Désignation de deux membres par corps (un-e titulaire et un-e suppléant-e)

Pour le corps étudiant :

Mme Aline Chappuis

Mme Alessandra Costa, suppléante

Pour les corps des collaborateur/tices de l'enseignement et de la recherche (CCER) :

M. Alessio Giarrizzo

Mme Eleonore Crunchant, suppléante

Pour le corps des professeurs-es :

Thomas Straub

Eric Eigenmann, suppléant

Pour le corps du personnel administratif et technique (PAT) :

Sébastien Muller

Corine Frischknecht, suppléante

9. DIVERS.

Pas de divers.

BILAN DE SÉANCE

Élection :

Président de l'Assemblée

M. Iaroslav GAPONENKO, seul candidat, a obtenu l'unanimité des suffrages.

Désignation des membres du Bureau :

Mme El Shaddai ABEBE, pour le corps des étudiant-es ;

Mme Corine FRISCHKNECHT, pour le PAT ;

Mme Stéphanie GIRARDCLOS, pour le CCER ;

M. Olivier MAULINI, pour les professeur-es.

Processus d'accréditation :

L'Assemblée a désigné les titulaires et les suppléant-es des différents corps afin de participer à la rencontre avec les expert-es :

CCER :

M. Alessio Giarrizzo

Mme Eleonore Crunchant, suppléante

Professeur-es :

Thomas Straub

Eric Eigenmann, suppléant

PAT:

Sébastien Muller

Corine Frischknecht, suppléante

Etudiant-es :

Mme Aline Chappuis

Mme Alessandra Costa, suppléante
L'Assemblée a proposé à l'unanimité Mme El Shaddai Abebe, étudiante en GSEM, pour remplacer Mme Mariella Anani comme membre suppléante du Conseil de discipline représentant le corps des étudiant-es.

La séance est levée à 20:15.

Iaroslav Gaponenko
Président

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire